



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON

La R.I.P.R. intensifie ses interventions récréotouristique

CANDIAC, le 16 février 2016 – Les patrouilleurs de La Régie Intermunicipale de Police Roussillon effectueront une série d'opérations au cours des prochaines semaines, dans les sentiers et aux abords de ceux-ci, ainsi que dans les autres lieux autorisés à circuler. Ces opérations seront effectuées en partenariat avec la Fédération québécoise des clubs quads et la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec.

Ces derniers interviendront s'ils constatent qu'une infraction est commise, que ce soit en vertu du Code criminel, du Code de la sécurité routière ou de la Loi sur les véhicules hors route. La vitesse et la capacité de conduite affaiblie par l'alcool ou la drogue ou une combinaison des deux demeurent les principales causes de collisions mortelles et avec blessés graves.

Du plus, les patrouilleurs veilleront au respect de la signalisation et des règles de circulation sur les chemins publics par les utilisateurs de véhicules hors routes et les automobilistes à l'approche des sentiers. Rappelons que la vitesse à respecter pour les motoneigistes est de 70 km/h, alors qu'elle est de 50 km/h pour les utilisateurs de véhicules tout terrain (VTT), à moins que la signalisation ne l'indique autrement.

Également, pendant la période hivernale, les patrouilleurs seront présents dans les relais, les endroits licenciés et autres afin de sensibiliser les utilisateurs de motoneige et de VTT sur les principales causes de collision.

Les policiers invitent donc les adeptes à circuler prudemment cet hiver, particulièrement à la croisée d'un chemin public. Par ailleurs, en tout temps, on demande aux motoneigistes et quadistes de :

- réduire leur vitesse et respecter la signalisation ;
- circuler lentement et prudemment lorsque la visibilité est réduite ;
- circuler sur les sentiers et les autres lieux autorisés ;
- éviter les plans d'eau hors des sentiers ;



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON

- pratiquer la motoneige et le VTT le jour plutôt que la nuit ;
- éviter de partir seul en randonnée et avertir un proche de l'itinéraire prévu.

Site de référence ou on peut trouver des capsules vidéos informatives : <http://fcmq.qc.ca>

Site de la Sûreté du Québec :

<https://www.facebook.com/policesureteduquebec/videos/vb.231840506883227/1030088177058452/?type=2&theater>

-30-

Section relations médiatiques
(514) 918-4483

Communiqué: 2016-012
Evèn. Médiatique : 2016-24